



VENIZEL INFOS



www.venizel.fr

Chronique N°1 du 8 janvier 2021

<p>Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :</p> <p>Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale :</p>	<p>Lundi au Mercredi 9h00-12h00/15h00-18h00, Jeudi 9h00-12h00, Vendredi 9h00-12h00/15h00-17h00 (<u>tél</u>: 03 23 72 40 09, <u>fax</u> : 03 23 72 54 34) mairie@mairiedevenizel.fr ou venizel2020@gmail.com (Madame Le Maire)</p> <hr/> <p>FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE VOTRE APC DU 7 JANVIER 2021 AU MERCREDI 14 JANVIER 2021 INCLUS.</p>
<p>Edito du Maire</p>	<p>Je commencerai ce Vénizel Infos, en vous présentant mes vœux les meilleurs pour cette nouvelle année. 2020 fût une année des plus particulières et au combien difficile en de nombreux points. Certains ont perdu un être cher, d'autres ont dû se battre contre la maladie. Les conséquences sociales, sociétales et économiques ont été et sont, elles aussi, extrêmement difficiles. 2021, débute obligatoirement dans la continuité de l'année précédente, le nier ou l'oublier serait absurde voire dangereux. Espérons, cependant, que les mois à venir verront la situation sanitaire s'améliorer nettement, c'est à cette condition que nous pourrons, enfin, retrouver un mode de vie plus habituel et des perspectives économiques et sociales meilleures. La prudence sanitaire, qui nous a fait annuler nombre de manifestations auxquelles nous sommes toutes et tous attachés, nous conduit, aussi, à annuler la traditionnelle cérémonie de vœux. Ces moments d'échanges et de rencontres sont pour moi très importants mais la sécurité sanitaire de tous, l'est bien évidemment encore plus. A travers mes propos, vous comprenez que j'attends avec impatience de voir à nouveau notre salle Henri Cédelle, ou les rues de notre commune pleines de vie et de joie, pleines de vous toutes et tous en somme. Je vous souhaite une excellente année 2021. Portez-vous bien et prenez soin de vos proches.</p> <p>Stéphanie LEBEE-DELATTRE</p>
<p>Permanence Mme le Maire</p>	<p>Dans le cadre des mesures sanitaires, les permanences de Madame Le Maire s'effectueront uniquement sur rendez-vous. Ces derniers seront à prendre téléphoniquement auprès du secrétariat de mairie ou par mail à l'adresse suivante : venizel2020@gmail.com</p>
<p>Conseil Municipal</p>	<p>Le compte rendu du dernier Conseil Municipal du 16 décembre 2020 se trouve à l'affichage à la mairie et à disposition au secrétariat de Mairie.</p>
<p>Permanence Assistante Sociale</p>	<p>La prochaine permanence de Madame CUVILLIER aura lieu le 18 janvier 2021 au Groupe Bignebat à l'endroit habituel dès 9h00. Nous vous remercions de prendre contact avec elle au 03.23.76.30.00 en cas de besoin.</p>

<i>CCJ</i>	Le Conseil Communal des Jeunes se réunira le <u>vendredi 22 janvier 2021 à 17h30</u> à la Mairie.
<i>Elections</i>	<p>Les dates des élections départementales et régionales ne sont pas encore fixées au vue des conditions sanitaires.</p> <p>Les inscriptions sur les listes électorales se font tout au long de l'année.</p> <p>Si votre inscription n'est pas encore faite, vous pouvez vous rendre au secrétariat de Mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.</p> <p>Une inscription par internet est aussi possible sur le site www.service-public.fr</p>
<i>Cantine</i>	<p>Le nombre d'inscriptions à la cantine a fortement augmenté. Fort de ce constat et dans le cadre de la crise sanitaire, nous avons dû effectuer un changement du lieu d'accueil.</p> <p>La cantine aura donc lieu à la salle Henri Cédelle.</p> <p>Il convient de toujours réserver les repas au secrétariat de mairie.</p> <p>Le <u>dernier délai de réservation</u> est le <u>LUNDI POUR LA SEMAINE SUIVANTE</u>, le fonctionnement de notre fournisseur imposant ce délai.</p>
<i>Astuces et Conseils</i>	A compter de 2021, nous vous transmettrons des informations générales administratives utiles, commençant sur ce nouveau Venizel Infos par les surveillances pour des achats en ligne et ce qui change en 2021.
<i>Achats en ligne</i>	<p>Achats en ligne : comment vérifier la fiabilité d'un site ?</p> <p>Lorsque vous effectuez un achat en ligne, assurez-vous que le site sur lequel vous faites l'achat n'est pas une arnaque. Quels sont les conseils à suivre ?</p> <p>Pour être sûr que le site sur lequel vous souhaitez acheter un produit est fiable, la DGCCRF recommande « d'entrer le nom du site ou du produit sur un moteur de recherche, éventuellement associé avec le terme arnaque ». Dans les résultats de la recherche, vous pourrez vérifier si d'autres internautes ont déjà eu des mauvaises expériences avec le vendeur.</p> <p>Les sites internet ont l'obligation de publier les mentions légales : il vous est ainsi possible de vérifier le nom, la dénomination sociale, l'adresse, les contacts, etc.</p> <p>Il est conseillé de choisir un site français ou européen, afin de vous garantir des droits (comme le droit de rétractation par exemple) que ne garantissent pas les sites installés hors de l'Union Européenne.</p> <p>Avant de payer, le vendeur doit vous permettre de vérifier le détail de votre commande et son prix total. La DGCCRF explique : « Le consentement se caractérise par un double clic :</p> <p>le 1^{er} clic permet de vérifier la nature et la composition de la commande le 2^{ème} clic permet de confirmer définitivement la commande. »</p> <p>Au moment de payer, vérifiez que le site sur lequel vous êtes en train de payer est bien sécurisé. « https:// », avec l'ajout du « s » pour « Secure », un cadenas fermé peut aussi apparaître dans la fenêtre de votre navigateur.</p>

	<p>La CNIL déconseille également de laisser certaines applications et certains navigateurs internet enregistrer vos coordonnées bancaires pour ne pas avoir à les retaper ultérieurement. Ces terminaux ne garantissent pas toujours la sécurité de données bancaires.</p>
<p><i>Ce qui Change au 1^{er} janvier 2021</i></p>	<p><u>Poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation</u></p> <p>En 2021, les 20 % des ménages qui demeurent redevables de la taxe d'habitation bénéficient d'une baisse progressive de leur taxe sur leur résidence principale jusqu'à sa suppression définitive en 2023.</p> <p><u>Reconduction du bonus écologique</u></p> <p>Le barème des aides offertes aux ménages lors de l'achat d'un véhicule électrique a été revu à la hausse en 2020, pouvant aller jusqu'à 7 000 €. Ce bonus est maintenu en 2021.</p> <p><u>Création d'un crédit d'impôts pour l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques</u></p> <p>Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit de votre résidence principale, vous pouvez, à compter de 2021, bénéficier d'un crédit d'impôt de 75 % du montant des dépenses consacrées à l'installation d'une borne de recharge de véhicule électrique, dans la limite de 300 € par système de charge.</p> <p><u>Revalorisation du Smic</u></p> <p>Au 1^{er} janvier 2021, le Smic est revalorisé de 0,99 % pour atteindre 10,25 € par heure (contre 10,15 € par heure depuis le 1^{er} janvier 2020), soit 1554,58 € par mois sur la base de la durée légale du travail de 35 heures de travail hebdomadaire.</p> <p><u>Hausse du prix du timbre</u></p> <p>À partir du 1^{er} janvier 2021, le timbre vert augmente, passant de 97 centimes à 1,08 €. Le timbre rouge augmente, lui, de 12 centimes passant de 1,16 € à 1,28 €.</p> <p><u>Augmentation du prix du tabac</u></p> <p>À compter du 1^{er} janvier 2021, le prix de certains tabacs évolue. Sont notamment concernés la vente au détail de cigarettes, cigarillos, cigare et tabac à rouler.</p> <p>Ce sont les cigaretteurs qui fixent le prix de vente du paquet, en répercutant, ou non, la hausse des taxes prélevées par l'État sur le tabac.</p>
<p><i>Recensement Militaire</i></p>	<p>Les jeunes Filles et Garçons doivent se faire recenser à l'âge de 16 ans. Pour se faire, il faut se présenter en Mairie, à partir du jour du 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du trimestre concerné, muni du livret de famille des parents et d'une pièce d'identité. Le recensement est obligatoire, il permet : l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense, d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales.</p>

TABLE ANNUELLE – REGISTRE ETAT CIVIL 2020

Transcriptions de décès (reçues de la commune du lieu de décès)

Bernadette, Pierrette, Christiane, MANSCOURT le 15 janvier 2020
Denise, Jeanne RODRIGUES le 4 février 2020
Louisette, Suzanne RODRIGUES le 23 février 2020 ✓
Michel, Jean, Clotaire BIGUET le 14 avril 2020
Jean-Marie FOURQUET le 5 mai 2020
Daniel, Jacques, Amédée TOUSSAINT le 21 juin 2020
Micheline, Léone COLCY le 4 juillet 2020
Robert, Jules MANCHE le 18 juillet 2020
Alexis, James, Robert GILABERT le 26 juillet 2020
Gérard, Michel LAMBIN le 5 novembre 2020

Décès

Jean Luc, Roger MARIETTE le 16 avril 2020
Mélanie, Thérèse, Jeanine LAVOCAT le 4 juillet 2020
Henri, Jean, Siméon LIENAUX le 21 juillet 2020
Antoine PARUCH le 28 novembre 2020

Transcriptions de Naissances (reçues de la commune du lieu de naissance)

Noé, Jacques, Luc, Robert BLAIREAU le 12 janvier 2020
William, Daniel, Thierry BEAUFORT le 15 janvier 2020
Marylou, Salimata MARTIN le 24 janvier 2020
Hortense, Marie, Céline FOUILLARD le 5 février 2020
Aria, Virginie, Brigitte, Amélie SONAGERE le 28 février 2020
Inès, Sandra BOUVRANDE le 15 mars 2020
Olivia, Angéline, Fabienne CHENAL le 20 mai 2020
Liam, Anthony HIPAT-MASSOUEMA le 11 juin 2020
Ghjuvanna, Nolwen, Maïly MOGIN le 17 juillet 2020
RosieVAIS POUPELARD le 8 août 2020
Pablo, Eddy, Georges POINDRON le 30 juillet 2020
Léo, Manoël, Pierre, René FOUCON le 18 novembre 2020
Julyanna, Nelly, Laetitia CANONNE le 24 novembre 2020

Mariages

Johan HOFFMANN et Hélène PIERREFICHE le 22 août 2020

Etat Civil 2020

Bonne et Heureuse Année 2021
de la part de toute l'Equipe
Municipale
(Salariés et Elus)

